

Louviers, le 15 Novembre 2016

Service Festivités Protocole

Objet : Demandes de subvention pour l'année 2017
Réf. : GB/RM/SG

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Les associations sont des partenaires essentiels de la municipalité. Le tissu associatif particulièrement riche à Louviers contribue fortement au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Afin de vous accompagner dans la conduite de vos projets, la procédure d'attribution des subventions est désormais fondée sur des règles permettant de garantir la transparence et l'impartialité de la procédure.

Si vous souhaitez solliciter un financement pour l'année 2017, il vous faut nous retourner votre dossier de demande de subvention **au plus tard le 15 Janvier 2017** accompagné des pièces suivantes :

Le formulaire Cerfa n°12156*04 dûment complété, que vous pouvez retirer en mairie ou télécharger directement à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Conformément à la charte de l' élu municipal, les demandes de subventions sont désormais examinées par une commission pluraliste d'attribution des subventions. S'agissant des associations sportives, l'Office Municipal des Sports (OMS) demeure compétent pour l'instruction des dossiers.

Il appartiendra ensuite au Conseil municipal, lors de sa séance du mois d'Avril, de se prononcer sur l'attribution des subventions.

Pour que votre dossier soit complet, veuillez bien à joindre les pièces suivantes au formulaire Cerfa complété :

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
3. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
5. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
6. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
7. Si ces documents ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des JO, ne joindre que la référence de cette publication.

Pour une demande de renouvellement :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**. Si cette modification a été déclarée à la Préfecture, l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association **s'il a changé**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
5. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
6. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire au comptes (pour les associations qui en ont un).
7. Si ces documents ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des JO, ne joindre que la référence de cette publication.

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un examen.

Gaëtan BAZIRE, Conseiller délégué en charge de la vie associative,
Sylvie LANGEARD, Adjointe en charge de la culture et José PIRES,
Adjoint en charge des sports, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour tout contact, vous pouvez également vous adresser au Service Festivités Protocole au 02 32 09 59 85 ou par mail à l'adresse suivante : vieassociative@ville-louviers.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Gaëtan BAZIRE
Conseiller Délégué en charge
de la vie associative